

II. — L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 1966

Le niveau de vie moyen des résidents marocains a diminué en 1966 d'environ 7,5 à 8 %. Les évaluations les plus récentes (1) de la Production intérieure brute indiquent pour celle-ci une chute de quelque 4,5 % (tableau 1) en 1966. En outre, la population a continué de s'accroître au rythme de 3 à 3,5 %. Au total, le revenu par tête, calculé en DH 1960, est retombé de 780 DH en 1960 à 750 DH en 1966.

TABLEAU 1

Evolution de la P.I.B., de l'Indice implicite des prix et de la Population (1960-1966)

ANNÉES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
P.I.B. en millions de DH 1960 ..	8 200	7 940	8 920	9 410	9 490	9 710	9 360
P.I.B. en millions de DH courants	8 200	8 080	9 540	10 630	11 170	11 820	11 170
Indice implicite des prix	100	102	107	113	118	121	120
Population estimée (en milliers).	11 626	12 178	12 420	12 670	12 959	13 330	13 700

Sources : *Rapports annuels de la B.N.D.E.* Chronique de l'A.A.N. pour 1965, p. 335 et 349.

Cette baisse du niveau de vie moyen est quasi-constante depuis quelques années au Maroc. Ses causes structurelles (2) sont demeurées identiques en 1966. Mais des événements d'ordre conjoncturel ou accidentel ont imprimé au mouvement économique de l'année 1966 un caractère plus maussade qu'à l'accoutumé. C'est donc essentiellement à ces événements que nous consacrerons notre attention.

Nous essaierons tout d'abord de caractériser l'équilibre conjoncturel atteint par secteur d'abord (1^{re} partie), globalement ensuite (2^e partie). Nous réserverons quelques réflexions à la politique monétaire : celle-ci a en effet donné lieu en 1966 à des mesures importantes qui appellent un commentaire.

I. — LES ÉQUILIBRES SECTORIELS

Le plan triennal, comme la projection sexennale des experts de la B.I.R.D. (3) tendent à mettre l'accent sur la nécessité du développement agricole. L'intervention de l'Etat est d'ailleurs beaucoup plus active en

(1) *CEDIES Informations*, n° 559 du 3 juin 1967.

(2) Cf. Chronique pour 1965 : A.A.N. (IV, 1965, p. 349).

(3) On trouvera un compte-rendu de leur rapport dans la bibliographie analytique ci-après, dans la bibliographie critique.

ce domaine qu'ailleurs : une politique beaucoup plus « libérale » est menée en matière industrielle. Mais la principale différence entre les deux secteurs d'activité réside ailleurs. Il faut chercher dans la sujétion en laquelle le climat tient capricieusement l'activité agricole. A cet égard, 1966 s'est révélée, ainsi que nous l'avions laissé entendre (4), catastrophique.

A) L'activité agricole

Les résultats de 1966 sont en effet extrêmement médiocres, principalement du fait de la récolte céréalière. Le tableau 2 indique la mesure des difficultés rencontrées. On sait en effet que les besoins intérieurs peuvent être chiffrés à 27 millions de quintaux pour la consommation humaine et 8 millions de quintaux pour celle des animaux et l'ensemencement.

TABLEAU 2
La récolte céréalière (1963-1966)
(en millions de quintaux)

ANNÉES	1963	1964	1965	1966
Blé tendre	3,05	3,06	3,06	2,00
Blé dur	8,90	8,89	10,10	6,15
Maïs	3,96	3,34	2,70	1,55
Orge	14,63	11,68	12,00	5,00
Total céréales principales	30,54	26,82	27,86	14,70

Sources : *CEDIES Informations*, n° 549, 25 mars 1967.

On notera que le déficit — qui atteint à peu près l'ampleur, compte tenu de la croissance démographique, de celui de 1961 — est surtout marqué pour l'orge. Mais les autres productions ont été amputées du 1/3 en moyenne par rapport à l'année précédente, cependant déjà déficitaire.

La conséquence en est double. Il faut tout d'abord s'attendre à un ralentissement très net du commerce intérieur et, en 1967, à une baisse de production des industries de consommation. Par ailleurs, il a été nécessaire, en 1966, de recourir à des importations de produits alimentaires qui puissent combler ce déficit : 1,5 million de quintaux en provenance de France, 1 million en provenance des U.S.A. A cela il convient d'ajouter 1,3 million de quintaux offerts à la Promotion nationale et 2,7 millions de quintaux au titre de prêts à long terme (Public law 480).

L'effet-revenu et l'effet-balance des paiements qui résultent de cette situation seront probablement accrus en 1967 si, comme on le prévoit, la récolte de cette année accuse encore un important déficit. Les céréales secondaires ont souffert de la même manière des rigueurs du climat. Il faut noter en particulier que la production d'orge a été imputée du 1/3 par rapport à 1965, ce qui ne manque pas d'affecter gravement le cheptel

(4) *Chronique 1965, A.A.N. (IV), 1965, p. 338, note 4.*

marocain. Comme c'est toujours le cas en de telles périodes, les cours se sont effondrés, amenuisant encore le revenu des éleveurs. La peste équine a très sérieusement sévi, et détruit une proportion parfois estimée à 40 % du troupeau d'équidés.

Cette chute de la production céréalière est due essentiellement à une sécheresse printanière anormale. Cependant, les emblavements — donc probablement aussi la quantité de capital utilisée — ont été accrus en 1966 par rapport à l'année précédente (3 930 000 hectares contre 3 734 000). Le nombre des travailleurs de la terre n'a probablement pas diminué, sans doute a-t-il même été en accroissement. Au total, la productivité de l'agriculture marocaine a donc fortement baissé. Il faut arriver à ce qu'il n'en soit pas ainsi, en dehors, bien entendu, des années marquées d'anomalies climatiques importantes, comme celle qui vient de s'écouler.

Aussi le gouvernement est-il particulièrement soucieux de procéder à une réforme agraire progressive, capable de modifier avec toutes les précautions nécessaires, les conditions institutionnelles de la combinaison productive. La réforme agraire souhaitée au Maroc ne semble pas avoir pour raison unique — et on s'en félicitera — le sentiment égalitaire. C'est ainsi que la limitation de la superficie possédée a été écartée par le souverain, parce que contraire à la loi du Coran. Ce qui paraît, par contraste, préoccuper essentiellement les autorités chargées de mener à bien cette réforme, c'est le problème du mode d'exploitation.

L'expérience de la Centrale de gestion des exploitations agricoles (C.G. E.A.) a été arrêtée et la gestion des terres qui avaient été confiées à ce Centre — c'est-à-dire les quelques 250 000 hectares de « lots de colonisation » récupérés progressivement depuis 1963 par l'expulsion de leurs exploitants — ont été remises aux autorités régionales(5). Cette modification institutionnelle semble être une application directe des recommandations du rapport de la Banque mondiale, qui ne manque pas d'affirmer(6) : « le développement agricole se fait dans la campagne, et non à Rabat », critiquant ainsi « une centralisation indue »(7). C'est dans le même esprit que l'Office de mise en valeur agricole (O.M.V.A.) qui résultait de la fusion, en 1965, de l'Office national des irrigations avec l'Office national de modernisation rurale, a été décentralisé. Sept offices distincts placés sous la gestion directe des autorités régionales, l'ont remplacé.

La réforme agraire prend donc au Maroc un aspect tout différent de celui qu'elle offre dans d'autres pays du Tiers-Monde. Pour le moment en effet, il semble que l'idée de lotir les terres en coopératives de production ait été nettement abandonnée. Il faut s'en réjouir car, pour l'instant tout au moins, de telles mesures seraient suivies de chutes de productivité spectaculaires et graves, dont les autorités marocaines ont heureusement pris conscience(8).

(5) On consultera les décrets correspondants dans la partie « documents » de cet *Annuaire*, *Documens*, IV, 3.

(6) Page 111 de ce rapport. C'est nous qui traduisons.

(7) Voir sur ce point notre compte-rendu, *infra*.

(8) S.M. le Roi avait mentionné ce point dès le 9 mars 1964, dans le discours prononcé à l'ouverture du colloque agricole des chênes, à Rabat.

Les cultures de légumineuses ont subi un repli identique à celui des céréales, notamment la production de fèves, en diminution de 50 % par rapport à l'année précédente. Le lin et le tournesol ont rencontré, de leur côté, des difficultés du même ordre.

Cependant, il serait erroné de croire que l'ensemble de l'agriculture marocaine a vécu dans une telle atmosphère. C'est ainsi que les vignobles et surtout les primeurs ont pu tirer certaines satisfactions de l'année 1966. Certes, la production de vin a été médiocre (2 000 000 d'hectolitres contre 3 680 000 en 1965) mais l'écoulement a posé beaucoup moins de difficultés que l'année précédente (9). Il est vrai que l'année 1966 s'est achevée sur une note très pessimiste, puisque des restrictions importantes ont été apportées à l'entrée des vins maghrébins en France : interdiction des vins « médecins » destinés au coupage, contrôle sévère de qualité, conditions de prix sur le marché français.

Pour les primeurs, la récolte a été également inférieure aux espérances, en baisse de 25 % environ sur l'année précédente. Mais les prix obtenus à l'exportation (tomates, pommes de terre) ont été meilleurs que précédemment, en sorte que le revenu des exploitants s'est trouvé nettement relevé.

Enfin, un groupe d'activités agricoles a enregistré, au-delà des satisfactions habituelles, de nets succès : il en est allé ainsi des agrumes, des olives et des cultures industrielles nouvelles. La production d'agrumes s'est inscrite en accroissement de 6 % par rapport à la campagne antérieure, les exportations en hausse de 2 %. Les contrôles de qualité à l'exportation n'ont pas permis de suivre le rythme de croissance de la production, mais ont réussi à maintenir les cours. La récolte d'olives a été exceptionnelle, atteignant 190 000 tonnes. On a produit le chiffre inconnu jusqu'ici de 39 000 tonnes d'huile, dont 16 500 ont pu être exportées. Le coton et le tabac ont donné d'excellents résultats (Cf. tableau 3) ainsi d'ailleurs que la betterave à sucre. Cette dernière culture doit être encouragée très fermement car les besoins du pays vont s'accroître considérablement, du

TABLEAU 3

Agrumes, olives, cultures industrielles au Maroc
(en milliers de quintaux)

ANNÉES	1960	1964	1965	1966
Agrumes	4 250	6 305	5 890	6 300
Olives	1 130	1 400 (10)	1 720	1 900
Betterave	—	2 000	1 750	4 000
Coton (graines)	41	170	325	355

Sources: *CEDIES Informations*, n° 549 et *Rapport annuel de la B.N.D.E.*, pour 1963.

(9) Dès l'année 1967, les exportations de vins seront de la compétence de l'O.E.C., tout comme celles de coton.

(10) Chiffre de 1963.

fait de la croissance démographique. On ne peut donc que se réjouir des résultats obtenus, déjà remarquables.

Il est cependant impossible d'affirmer que l'année 1966 a été une année faste pour l'agriculture marocaine. Les progrès très nets des cultures d'introduction récente ont été compensés, voire au-delà, par le repli des cultures traditionnelles : pour l'heure, celles-ci constituent encore l'essentiel des moyens d'existence de 70 % des Marocains. Tel n'est évidemment pas le cas des activités industrielles.

B) Les activités industrielles

On distinguera, comme de coutume, entre le secteur de l'énergie, celui des mines et celui des industries de transformation.

a) L'énergie.

La production d'énergie électrique approche la capacité maximum de l'Office National de l'Electricité. Mais l'accroissement de la demande interne tient surtout aux utilisations finales (distribution urbaine et rurale), moins aux usages industriels. Il n'en est que plus nécessaire de prévoir l'élargissement de la capacité de production : une turbine à gaz (15 kW) a commencé à fonctionner à Sidi Kacem récemment (printemps 1967).

Le seul fait notable en matière de production d'électricité est l'utilisation beaucoup plus intensive en 1966 qu'en 1965 des installations thermiques : l'insuffisance des pluies explique cette substitution de facteurs de production. La consommation d'anthracite s'en est trouvée accrue, ainsi que la production de charbon. Cette situation favorable a notamment profité aux mines de Djerada. Mais elle a entraîné une baisse des exportations d'anthracite (tableau 4).

TABLEAU 4
L'énergie au Maroc (1964-1966)

ANNÉES	1964	1965	1966
Production O.N.E. (millions de KWh)	1 217	1 362	1 386
Consommation d'électricité (id°) :			
Finale	782	811	838
Industrielle	317	343	350
Production de charbon (milliers de t)	418	436	460
Consommation de charbon (id°)	340	314	370
Consommation d'essence, de super et de pétrole lampant (m³)	422 700	413 811	418 000
Consommation de Gas-oil (m³)	338 400	355 400	399 800
Consommation de Fuel-oil, de butane et de propane (t)	376 475	422 107	452 500

Sources : « La Vie Economique » : *L'Economie marocaine en 1966.*

Enfin, la consommation du pétrole et de dérivés du pétrole s'est accrue, notamment dans l'industrie, comme c'est la tendance générale dans le monde. Il est cependant intéressant de noter que si la consommation d'essence a légèrement diminué, celle d'essence-super a sensiblement augmenté : faut-il donc conclure que les revenus des propriétaires d'automobiles de tourisme se sont accrus ?

Les indices incontestablement significatifs, dans le tableau 4, sont la consommation industrielle d'électricité et la consommation de gas-oil. Tous les deux s'inscrivent en hausse; les industries minières et de transformation semblent donc avoir progressé en 1966, pour avoir consommé tant d'énergie.

b) *Les mines.*

Le fait essentiel de l'activité minière du Maroc en 1966 est constitué par les difficultés croissantes que rencontre l'exportation des phosphates. La concurrence étrangère se place surtout au niveau du minerai ordinaire à faible teneur. C'est pourquoi la mine de Youssoufia a été très touchée (l'extraction a reculé de 23 % en 1966) alors que le minerai de Khouribga, à haute teneur, ne semble poser aucun problème ardu de commercialisation.

En revanche, l'extraction des pyrrhotines de Kettara a fait un bond spectaculaire en 1966, par le fait que le complexe chimique de Safi a commencé à fonctionner. De même, le manganèse chimique a connu un regain très vif de production, bien que celle-ci demeure peu importante dans l'ensemble de la production minière marocaine.

Toutes les autres activités minières ont connu des vicissitudes diverses que l'évolution de l'indice général de l'activité minière (non encore calculé) traduira probablement par une baisse de quelques points. On ne peut qu'en donner une grossière estimation provisoire (tableau 5).

Ce n'est donc pas du côté des mines qu'il convient de se tourner pour déceler des progrès dans l'activité industrielle marocaine en 1966 qui

TABLEAU 5
L'activité minière au Maroc (1965-66)
(en tonnes)

ANNÉE	1965	1966
Production de phosphate Youssoufia	2 473 483	1 913 404
— — Khouribga	7 350 888	7 511 807
Exportation de phosphates Youssoufia	2 309 793	1 555 524
— — Khouribga	7 171 271	7 578 482
Extraction de pyrrhotines	128 014	282 311
Manganèse chimique	54 452	77 755
Indice général (100 = 1958)	126	(120) ?

Sources : La Vie Economique : *L'Economie marocaine en 1966* et *CEDIES-Informations* n° 549. Le chiffre avancé pour l'indice général en 1966 est une pure conjecture de notre part.

puissent expliquer l'accroissement de la consommation intermédiaire d'énergie.

c) *Les industries de transformation.*

En fait, les industries de transformation ont connu des évolutions diverses : celles-ci ont reculé, celles-là progressé quand les autres ne varient pas.

Les industries en recul ont été essentiellement les victimes de la mauvaise année vécue en matière agricole et surtout de la politique budgétaire. Cependant, la réduction d'activité enregistrée à la Cellulose du Maroc est due à un accident technique pur et simple : une panne de machine. Cette société a poursuivi la politique d'équipement qui doit porter sa production à 100 000 tonnes en 1971 fournies à des prix compétitifs sur le marché international. La tannerie et la chaussure ont souffert, à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande, de la médiocrité des résultats agricoles : difficultés de s'approvisionner en peaux, faiblesse de la demande de produits qu'elles fabriquent. Par ailleurs, la consommation de bière a sensiblement diminué à la suite, semble-t-il d'un relèvement des taxes, et l'activité des brasseries en a été immédiatement affectée. Enfin, les industries qui, en 1965, avaient été soutenues par la demande du secteur public ou par la demande étrangère n'ont pas connu de situations aussi favorable en 1966. Elles sont venues se joindre aux industries de transformation qui ont progressé : ainsi de la chaudronnerie, de la fonderie et des constructions métalliques, des travaux publics et du bâtiment.

En revanche, presque toutes les industries alimentaires n'ont ni amélioré ni compromis leur situation : les fabriques de jus de fruits et des boissons gazeuses, les raffineries de sucre et d'huiles alimentaires ont marqué le pas.

Enfin, un dernier groupe d'industries de transformation s'est inscrit en progrès sensible. Le textile a poursuivi l'expansion qu'il connaît depuis quelques années, malgré un ralentissement sensible au second semestre, dû à la mauvaise campagne agricole. La minoterie, elle, a tiré profit des importations de blé qui se sont avérées nécessaires. De même, un facteur accidentel d'ordre naturel a fait progresser la pêche industrielle, qui a pu ramener dans ses filets des quantités considérables de poissons. Les fabriques de farine et les conserveries de sardines en ont tiré profit. Pour ces dernières — dont la quasi-totalité de la production est vendue à l'étranger — la campagne 1965-66 a été médiocre, avec 1 700 000 caisses produites et un peu plus d'exportées. En revanche, la seconde moitié de l'année a été meilleure et il est à prévoir que la campagne 66-67 sera très satisfaisante. Ceci résulte en partie aussi des efforts consentis par la profession des emballages métalliques, les cartonniers et les huiliers (réduction de 5 % consentie aux conserveries) : preuve que la demande étrangère est élastique par rapport aux prix et qu'une organisation plus moderne et plus rationnelle du secteur de la conserverie serait profitable. Les experts de la B.I.R.D. n'ont d'ailleurs pas manqué de relever ce point.

L'industrie chimique et para-chimique a enregistré des résultats encourageants, surtout concernant le caoutchouc et ses transformés (chambres à air : + 40 %) et la production d'acide sulfurique. Cette dernière est à relier aux progrès de l'extraction des pyrrhotines mentionnés plus haut. Le complexe de Safi a été bien entendu le principal producteur (281 700 tonnes sur 324 500 tonnes).

TABLEAU 6
Quelques industries de transformation au Maroc (1964-1966)

ANNÉES	1964	1965	1966	66/65 en %
Ventes de bières (hectolitres)	280 000	225 000 ⁽¹¹⁾	215 000	— 4,7 %
Ventes de sucre (tonnes)	352 000	341 000	348 000	+ 2,1 %
Production (en tonnes) des conserves :				
— de légumes	9 035	10 116	3 610	— 64 %
— de fruits	21 475	19 702	25 979	+ 32 %
— de jus de fruits	11 718	10 155	12 115	+ 19 %
— d'olives	13 665	11 087	11 579	+ 4,5 %
Exportation de conserves de poissons (en caisses de 100)	2 749 000	2 666 000	1 978 000	— 26 +
Production d'acide sulfurique (en tonnes)	39 766	39 850	324 500	+ 712 %
Production de ciment (en tonnes)	828 400	790 432	825 379	+ 4,4 %
Production de cellulose (en tonnes)	28 747	33 927	30 539	— 10 %

Source : La Vie Economique : *L'économie marocaine en 1964; l'économie marocaine en 1966. Bulletins CEDIES-Informations n° 496 et 549. Rapport de la B.N.D.E. pour 1965.*

La demande interne de ciment s'est fortement accrue du fait des commandes publiques et para-publiques notamment (barrage de Mechra-Klilla, ensembles touristiques). Les perspectives de ce secteur sont satisfaisantes puisqu'il semble que les autorités désirent mener une politique de développement des infrastructures.

Dans le secteur de l'automobile, la S.O.M.A.C.A. a passé un accord au mois d'août avec la Régie Renault, qui a permis l'installation d'une nouvelle chaîne de montage.

Enfin, pour clore ce tour d'horizon, mentionnons les progrès, dans le secteur tertiaire, des transports (surtout aériens et routiers) et de l'industrie hôtelière. Comme le rapport des experts de la B.I.R.D. l'indique, il est primordial, pour qu'un pays développe son activité touristique, de ne pas décevoir les premiers clients. Le bouche-à-oreille n'est-il pas la meilleure publicité qui se puisse concevoir ? Aussi les autorités marocaines se sont-elles attachées à compléter l'équipement — déjà important — qui existait. Le plan triennal sera, c'est probable, exécuté quasi entièrement dans ce domaine précis, où la collaboration de capitaux privés extérieurs a souvent pu être obtenue.

On peut dire que l'économie marocaine a été, en 1966, profondément affectée par des facteurs accidentels malheureux (sécheresse, incidents

(11) Estimation.

divers) ou au contraire bienvenus (abondance de la pêche), mais aussi par la politique « d'austérité positive » menée par les autorités en matière financière et monétaire. Ceci nous conduit à examiner les conditions dans lesquelles l'équilibre global a été réalisé.

II. — L'ÉQUILIBRE GLOBAL

Il ne viendrait certes à l'idée de personne d'affirmer qu'un certain niveau d'investissements suffit à assurer une croissance auto-entretenu. Ajouterait-on à cet investissement des chefs d'entreprises nombreux et compétents, la grande question du développement ne se trouverait pas résolue pour autant, car il faudrait encore organiser la poussée économique à attendre : on la choisirait « équilibrée » ou bien on la concevrait « déséquilibrée » à moins que, se plaçant à un niveau plus élevé, on décide de l'« harmoniser ». Pourtant, il reste bien vrai que le manque de têtes économiques et de moyens de financement des investissements constituent deux obstacles au développement qu'il est absolument nécessaire de franchir si l'on veut arriver au « décollage ».

Les planificateurs, dans les pays en quête du développement — et le Maroc ne fait en rien exception à cette règle — ne semblent pas toujours avoir été pleinement conscients de ces faits (12). Aussi l'équilibre global de l'année 1966 n'a-t-il pas été situé aussi haut que le plan triennal 1965-1967 l'avait souhaité. L'investissement brut annuel devait atteindre 1 750 millions de DH -1964 en 1965 et 2 050 de DH -1964 en 1966. La réalité a permis d'atteindre, en millions de DH *courants*, 1 450 en 1965 et 1 500 en 1966, soit beaucoup moins que prévu.

Dans quel terme s'est donc posé le problème du financement des investissements en 1966 ? Examinons, pour répondre à cette question, les sources principales d'un tel financement.

A) *Les transferts d'épargne*

Les réserves de change d'un pays sont autant de créances monétaires sur l'étranger et permettent donc, en général, de se procurer, si on le désire, des biens d'équipement. Ce type de financement s'analyse comme un transfert d'épargne, soit que l'épargne étrangère représentée par les devises ait, à l'origine, été échangée contre une épargne marocaine (exportations de marchandises marocaines, rapatriement de capitaux appartenant à des résidents marocains), soit qu'elle ait été accordée à la suite d'une décision unilatérale de l'étranger (aide publique ou privée sous forme de dons ou mouvements de capitaux étrangers).

On ne dispose pas, pour l'instant, des chiffres complets de la balance des paiements marocaine pour l'année 1966. On sait cependant que le solde global en a été déficitaire d'environ 40 à 60 millions de DH. Les

(12) Chronique 1965, A.A.N. (IV), 1965 : 357.

avoirs extérieurs de l'Institut d'Emission et des banques du Maroc sont revenus de 661 millions de DH (fin 1965) à 548 millions (fin 1966).

La balance commerciale présente, elle, un solde déficitaire brut de 250 millions de DH. On y remarque principalement :

— l'importance des importations de blé tendre, qui ont coûté 202 millions de DH en 1966;

— la chute spectaculaire des importations d'engrais, et les exportations considérables de tels produits en 1966 (139 000 tonnes, 39,6 millions de DH) par rapport à 1965 (267 tonnes). Ceci est dû à la mise en route du complexe chimique de Safi;

— la faible quantité de biens d'équipement importée pour l'industrie (358 millions de DH) et pour l'agriculture (27 millions de DH).

L'aide étrangère, publique et privée, s'est inscrite en nette diminution pour l'année 1966. La France a en effet refusé de consentir en faveur du Maroc un nouvel effort, pour des raisons tenant, semble-t-il, à l'enlèvement du leader marocain d'opposition Ben Barka à Paris. Les investisseurs privés américains, fortement sollicités par les Autorités marocaines (création d'une chambre de commerce américaine, envoi de délégations d'hommes d'affaires) ne semblent pas avoir, jusqu'ici, donné de suites importantes aux projets évoqués lors de leurs visites. Cependant, le Ministre des Finances a garanti la stabilité fiscale aux investisseurs et réduit l'impôt sur les bénéfices professionnels, en application des vœux exprimés par les experts de la B.I.R.D, dès le mois de janvier 1966.

Au total, les ressources du Maroc en moyens de change sont maigres, et il faut gérer avec une certaine parcimonie. Il en résulte que le déficit commercial maximum tolérable est peu élevé. Par conséquent, la propension interne à épargner doit être élevée si l'on veut réaliser un volume convenable d'investissements.

B) *L'épargne intérieure.*

Elever la propension à épargner dans un pays où le revenu par tête annuel avoisine 150 dollars et, de surcroît, tend à diminuer, n'est certes pas chose facile. L'épargne volontaire effective est faible et la préférence pour l'épargne liquide marquée chez les particuliers. Il convient donc de transformer l'épargne liquide en capitaux à long terme et d'attirer l'épargne potentielle sur le marché financier, le premier souci est celui de la Caisse de dépôts et de gestion, notamment. Le second est, depuis la fin de 1966 seulement, celui des « Sociétés d'investissement » (13).

Mais ces dernières n'ont pas encore eu le temps de faire leurs preuves. Les responsables des Finances publiques ont donc ressenti avec d'autant plus de force la nécessité de compléter l'épargne volontaire — pour l'essentiel l'autofinancement — par une épargne forcée. A cet égard, les rentrées fiscales ont dépassé les prévisions en 1966, atteignant plus de 2,1

(13) On trouvera dans la partie « documents », de cet *Annuaire* le décret portant création de ces sociétés (22 octobre 1966). Documents, III, 4.

milliards de DH, grâce notamment à l'instauration de contrôles administratifs plus rigoureux. Néanmoins, les éléments défavorables l'ont emporté puisque les investissements bruts n'auront pas même atteint, en 1966 les 3/4 des prévisions du plan triennal (1 500/2 050 millions de DH).

Le problème s'est donc posé de savoir s'il ne convenait pas de demander à la monnaie nationale un effort supplémentaire, comme cela s'était vu dans le passé. Lorsque les ressources les plus orthodoxes du point de vue financier font défaut, ne peut-on faire appel, pour des raisons sociales, humaines, à celles de la grande tentatrice, la monnaie ?

C) *Les ressources monétaires.*

Le rapport des envoyés de la Banque mondiale aborde rapidement les problèmes monétaires, en termes d'ailleurs très prudents. Les auteurs proposent en effet de limiter à 6 % le taux annuel d'accroissement des disponibilités monétaires, « sans qu'il faille considérer ce chiffre comme un absolu, mais plutôt comme une ligne de conduite approximative » (p. 65). De même, précise le texte du rapport, « on ne suggère pas d'atteindre immédiatement cet objectif... Le niveau actuel de l'activité économique en serait diminué et le taux de chômage aggravé » (p. 65).

En fait, l'objectif a été largement dépassé puisque les disponibilités monétaires ont *diminué* de 22 millions de DH entre décembre 1965 et décembre 1966, soit d'environ 0,53 % (tableau 7). Outre la politique budgétaire stricte suivie par les Autorités, des mesures sévères de contrôle du crédit ont été adoptées dès le début de 1966. On peut les résumer ainsi :

1° Institution d'une réserve minimum obligatoire auprès de l'Institut d'Emission pour les banques dont les dépôts s'élèvent au-dessus d'un « niveau de référence ». Ce dernier est déterminé par la moyenne arithmétique des dits dépôts durant les quatre semaines précédant le 11 février 1966. La réserve minimum égale 100 % de l'excédent des dépôts sur le niveau de référence.

2° Institution d'un portefeuille minimum de bons du Trésor détenu par les banques, égal à la quantité de bons détenus le 11 février 1966 en compte-courant à l'Institut d'Emission.

3° Limitation des recours par réescompte à l'Institut d'Emission (papier à courte échéance seul admis), limitation des avances de la Banque du Maroc aux banques commerciales (5 % du portefeuille d'effets publics au lieu de 90 %, 4 jours consécutifs et 10 jours par mois au maximum). Enfin, le réescompte « hors-plafond » a été supprimé par l'instauration d'un « plafond d'encours autorisé » incluant à la fois :

- le réescompte effectué directement auprès de la Banque du Maroc;
- le réescompte des crédits à moyen terme auprès d'organismes spécialisés;
- les avances sur bons, ordinaires et spéciales.

Ce plafond d'encours n'a pu être dépassé que pour une durée étroitement limitée à quelques jours, dans des cas très exceptionnels où le respect des règles aurait pu déclencher une panique et avec l'approbation

TABLEAU 7

*Evolution des disponibilités monétaires et de leurs contreparties au Maroc
(1959-1966) (en millions de DH)*

Dates	Déc. 59	Déc. 60	Déc. 61	Déc. 62	Déc. 63	Déc. 64	Déc. 65	Déc. 66
Monnaie fiduciaire	903	940	956	1 113	1 291	1 279	1 386	1 429
Monnaie scripturale	1 698	1 733	1 095	2 130	2 214	2 306	2 472	2 371
Dépôts - importation	—	—	46	48	50	28	40	48
Dépôts à terme	164	264	221	249	223	190	232	260
Total des disponibilités	2 765	2 937	3 128	3 540	3 778	3 803	4 130	4 108
Avoirs extérieurs	1 286	1 182	946	911	694	382	611	548
Créances sur le Trésor	739	686	749	1 012	1 358	1 614	1 543	1 541
Crédits à l'économie	1 070	1 341	1 535	1 697	1 808	1 943	1 978	2 016
Total à déduire ⁽¹⁴⁾	— 283	— 213	— 114	72	— 59	— 116	— 55	— 25
Réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	8
Ajustement	— 47	— 59	+ 12	— 4	— 23	— 20	+ 53	+ 20
Total des disponibilités	2 765	2 937	3 128	3 540	3 778	3 803	4 130	4 108

(14) Dépôts du trésor dans les banques et encaisses des comptables publics.

Sources : Bertrand MUNIER : *La Banque Nationale pour le Développement Economique* » (éd. du C.N.R.S., Paris 1967). Tableau n° 27 p. 50.

CEDIES-Informations n° 549, 25 mars 1967.

de la Banque du Maroc. Cette dernière s'est réservé le droit de demander 10 % d'intérêts pour de tels dépassements s'ils ne lui paraissaient pas suffisamment justifiés.

4° En contrepartie, le coefficient de Trésorerie qui devait être respecté par les banques depuis juillet 1963 a été suspendu. Rappelons que ce coefficient, rapportant les disponibilités immédiates ou immédiatement mobilisables aux exigibilités immédiates et à très court terme, devait être supérieur à 45 %.

On reste quelque peu surpris devant la sévérité et la brutalité des mesures adoptées. Des réserves minimum obligatoires égales à 100 % de l'accroissement des dépôts ne sont plus des « réserves », mais une véritable interdiction d'accroître le volume des crédits distribués. On notera par ailleurs que les principales décisions, notifiées aux banques le 11 février 1966, sont entrées en vigueur immédiatement, sans avertissement préalable.

Y avait-il une raison particulièrement grave à des mesures aussi drastiques ? L'indice officiel des 111 articles (base 100 = octobre 1958 - septembre 1959) avait augmenté, entre juillet et décembre 1965, de 125,2 à 128,9, soit de 2,95 % environ. Mais le même indice s'est accru, entre juillet et décembre 1961, de 3,90 %, passant ainsi de 105,0 à 109,1. En 1961, pas le signe d'une inquiétude; en 1965-1966, des mesures draconiennes. Pourquoi ?

Peut-être ne redoutait-on de pressions inflationnistes que potentielles ? La masse monétaire comprenait-elle une part de thésaurisation trop forte ? C'est ce que le tableau n° 8 peut aider à découvrir. Partons en effet de 1959, et supposons la thésaurisation nulle pour l'instant. Augmentons la masse monétaire du taux annuel d'accroissement de la production intérieure brute en volume et multiplions par l'indice des prix (dont la valeur moyenne est à peu près 100 en 1959). On obtient ainsi une « masse monétaire théorique » calculée approximativement pour 1960. On traite ce chiffre de la même façon pour obtenir la « masse monétaire théorique » de 1961, etc. En comparant avec la dernière ligne du tableau 7, on obtient la dernière colonne du tableau 8, qui indique l'excédent en milliards de DH courants, de la masse monétaire réelle sur la masse théorique. Cet excédent représente la part thésaurisée de l'accroissement du volume de monnaie en circulation. Il représente même la thésaurisation sous forme monétaire si l'on suppose celle-ci nulle en 1959.

Quoi qu'il en soit, on notera deux écarts notables de la masse monétaire réelle, l'un en 1961 (excédent) et l'autre en 1964 (insuffisance) par rapport à la masse théorique. Mais on ne remarque nul excès menaçant en 1965, bien au contraire...

Cependant, la dépression due à la mauvaise récolte de 1966 a « justifié », après coup et aux yeux de l'orthodoxie la plus rigide, la sévérité de cette politique monétaire : à la fin de 1966, un *très léger* excédent apparaît. Il reste néanmoins que la monnaie est un instrument technique, non la fin dernière de l'activité économique, et ceci est plus vrai encore dans les pays en quête du développement qu'ailleurs. L'excès de discipline est à rejeter, tout comme l'insuffisance. Aussi les mesures de contrôle du crédit ont-elles

été assouplies avec bonheur au mois de novembre. Le taux de la réserve monétaire a été ramené à 20 % de l'excédent des dépôts par rapport au « niveau de référence » défini plus haut. Le plancher de bons du trésor a été lié aux dépôts à vue et à terme et fixé à 25 % de leur montant. Sous cette réserve, l'excédent des bons du trésor détenus par les banques est réescomptable auprès de l'Institut d'Émission comme précédemment. De même, on est revenu sur la suppression du « hors-plafond » pour le réescompte du crédit à moyen terme.

TABLEAU 8

Disponibilités monétaires au Maroc : Besoins réels et thésaurisation
(1959-1964)

En %, indice et milliards de DH courants

ANNÉES	ACCROISSEMENT RÉEL DE LA P.I.B. (en %)	INDICE DES PRIX (100 = oct. 58- sept. 59)	MASSE MONÉTAIRE THÉORIQUE	EXCÉDENT DE LA MASSE RÉELLE
1959	—	—	2,77	0,00
1960	+ 3,1 %	106,7	3,00	— 0,06
1961	— 5 +	109,1	2,95	+ 0,18
1962	+ 11 %	115,0	3,45	+ 0,09
1963	+ 5 %	121,6	3,83	— 0,05
1964	+ 1 %	127,0	4,05	— 0,25
1965	+ 2 %	128,9	4,20	— 0,07
1966	— 4,5 %	129,6	4,08	+ 0,03

Sources : Cf. tableau n° 6 et *Rapport annuel de la B.N.D.E.* pour 1965, p. 10.

La politique du crédit doit éviter d'être trop globale et, partant, trop sévère. Pour supprimer certains crédits spéculatifs, faut-il assécher la trésorerie des entreprises jusqu'aux plus productives ? « Dans les pays en voie de développement, et, en particulier, au Maroc, un resserrement trop fort du crédit aurait des incidences regrettables sur certaines opérations intéressant la croissance sans toutefois constituer une arme très efficace contre l'inflation, étant donné que l'importance du crédit dans la vie économique est moins grande dans ces pays que dans les pays évolués », écrit Pierre-Henri Dupuy (14) en pleine connaissance de cause. La leçon semble avoir été entendue, comme mieux discernées les préoccupations des experts de la Banque Mondiale : donner la priorité avec largesse aux crédits à l'équipement et à la production « bona fide », défavoriser tout crédit spéculatif.

L'équilibre des prix n'en a pas souffert ni l'équilibre des échanges économiques internationaux : la ligne de crédit ouverte par le F.M.I. en septembre en prévision de l'assouplissement des restrictions d'importations n'a pas eu à être utilisée.

(14) P. H. DUPUY, *Le trésor, la croissance et la monnaie au Maroc*. Médicis, Paris, 1965, p. 199. Nous avons donné un compte-rendu de cet excellent ouvrage dans l'*Annuaire* 1965, p. 868-69.

*
**

Le Maroc a vécu en 1966 une année de dépression. On ne peut manquer d'être frappé par la dureté des conditions naturelles de l'activité économique, et notamment agricole, dans ce pays. On ne manque pas non plus d'être impressionné par une politique économique parfois dilatoire et parfois brusquée.

Le dirham a été sollicité à l'excès durant les années de facilité (1962-1963). Mais faut-il maintenant ériger sa stabilité en principe économique suprême ? Les relations économiques internationales sont enveloppées dans un savant contrôle des changes pendant que des réglementations adjacentes essaient — vainement — d'en empêcher les effets nocifs. Ne conviendrait-il pas d'atteindre à davantage de cohérence ?

Cependant, le flot démographique menace : on attend. Rien n'est fait dans ce domaine, pourtant essentiel. Les experts de la Banque mondiale, si écoutés, semble-t-il, par ailleurs, n'ont-ils pas marqué avec assez de netteté qu'on paierait quelque jour au prix fort ce laisser-aller ?... Pourtant, les allocations familiales ont été augmentées en début d'année.

L'équilibre et la continuité dans l'action sociale et économique ne sont-ils pas des facteurs premiers du développement ?

Bertrand MUNIER

Aix-en-Provence, le 20 juin 1967